

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot. Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 Janvier. — Vidal, le tueur de femmes, dont la peine de mort vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, est transporté à Aix où doit avoir lieu l'entérinement des lettres de grâce.

11 Janvier. — M. Deledis, républicain ministériel, est élu député de la première circonscription de Béthune, en remplacement de M. le Baron Dard, conservateur, invalidé.

— M. Chaumié, ministre de l'Instruction Publique, préside la fête du cinquantenaire de la société médicale des bureaux de bienfaisance.

— Une assemblée générale des mutualistes de France est tenue à Nantes.

12 Janvier. — La situation s'est de nouveau aggravée au Maroc, à ce point que la France et l'Espagne ont renouvelé leurs préparatifs militaires.

— Une tempête violente sévit sur la Manche et cause le naufrage d'un bateau français. Trois hommes sont noyés.

13 Janvier. — Ouverture de la session ordinaire des Chambres. M. Léou Bourgeois est réélu président par 336 voix sur 405. MM. Étienne, Lockroy, Guillaïn et Jaurès sont nommés vice-présidents.

— Le Sénat après avoir entendu le discours de M. Wallon, son président d'âge, s'est ajourné à jeudi.

— Une barque est coulée, près du Havre, par un steamer inconnu. Les marins peuvent enfin être sauvés.

14 Janvier. — Le Président de la République, sur la proposition du ministre de la Justice signe la grâce de Redon, condamné en 1887, aux travaux forcés à perpétuité sous l'inculpation d'assassinat,

— Une bande de malfaiteurs est capturée dans le quartier de la Roquette.

15 Janvier — La Chambre, après avoir entendu le discours de M. Bourgeois son président, discute une interpellation sur les congrégations et approuve par 102 voix de majorité, la politique du cabinet.

— Le Sénat élit son bureau définitif et, par 203 voix contre 237 votants, M. Fallières est réélu président de la Haute Assemblée.

16 Janvier. — Le Sénat après avoir entendu un discours de son président, M. Fallières, procède à la vérification des pouvoirs des élus du 4 janvier et valide la plupart de ces élections.

— Le conseil des ministres se réunit à l'Élysée et arrête les détails de la réception prochaine du Nigers Ménétick,

à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Djibouti.

— La Chambre discute l'interpellation sur l'interdiction de la langue bretonne. Les déclarations du gouvernement sont approuvées par 331 voix contre 185.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, une conférence avec projections et audition de phonographe a été faite en la salle Saint-Jean. Les jeunes gens du patronage ont complété la soirée par quelques saynètes fort bien interprétées.

Très nombreux, les auditeurs se sont montrés fort satisfaits de cette intéressante et instructive séance.

Nos prévisions concernant le bal de samedi dernier se sont pleinement réalisées, car le nombre des danseurs a été plus considérable encore qu'aux soirées précédentes, et leur entrain a été, s'il est possible, plus grand encore.

On se prépare déjà, de divers côtés, au grand bal travesti dont la date, sans être définitivement fixée, ne saurait dépasser beaucoup la mi-février.

On s'attend, à cette occasion, à de réelles surprises qui surpasseront de cent coudées les éclatantes banalités de nos anciens bals costumés.

Mercredi dernier dans la soirée, un commencement d'incendie qui aurait pu avoir des conséquences sérieuses, s'est déclaré dans l'établissement de M. Bonnin, coiffeur.

Grâce au sang-froid dont il a toujours fait preuve, M. Bonnin, muni

d'une simple pompe à main, autrement dit, d'une seringue, a combattu le fléau et est parvenu en peu de temps à conjurer un péril que ses voisins effrayés voyaient très menaçant.

A l'arrivée des pompiers, tout danger avait disparu, et quelques litres d'eau eurent raison des dernières étincelles récalcitrantes.

Les opérations du tirage au sort auront lieu, pour le canton de Dammartin, le mardi 27 janvier courant à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

COMPANS

La halte de Compans, sur la ligne de Paris à Soissons, a été le théâtre d'un tragique accident.

Le vendredi 9 Janvier dernier, à l'arrivée du train de voyageurs de 9 heures 30. Le garde champêtre de la commune, M. Louis Chevance, âgé de 64 ans, qui, venant du Bourget, se trouvait dans un compartiment avec sa femme et un enfant, éprouva tant de résistance pour ouvrir la portière du wagon, qu'il n'y parvint qu'au moment où, après un arrêt de trente secondes, le signal du départ était donné. M. Chevance descendit sur le marchepied et prit l'enfant dans ses bras, mais le train s'étant remis en marche lentement, il glissa sur la bordure du quai et tomba les jambes vers la voie.

A cet instant précis, le malheureux garde eut la présence d'esprit de se débarrasser de l'enfant, tandis que Mme Chevance, affolée, poussait des cris d'effroi dans le compartiment où elle était restée. Le train fut bloqué aussitôt. Le conducteur en descendit et se rendit sur la voie, accompagné de quelques employés de la halte. A

la lueur des lanternes, on trouva M. Chevance évanoui, près des rails. Sa jambe gauche était coupée au-dessous du genou. Il portait à la tête et aux mains des blessures sanguinolentes. Ses vêtements étaient déchirés.

Le blessé a été conduit à son domicile, où il a reçu les soins du docteur Decourt de Mitry-Mory. Il a été transporté ensuite à l'hospice de Meaux.

Nous apprenons que l'infortuné Chevance vient de succomber à ses blessures.

VINANTES

Une querelle, survenue dimanche dernier, dans la soirée, au cabaret Gosset, n'a pas tardé à dégénérer en rixe. Deux jeunes gens, Léon Veckmann, 49 ans, et Louis Droux, 24 ans, d'une part. Deschamp Théodule, 38 ans, et son fils Adrien, d'autre part, ont échangé de nombreux coups de poing.

A la suite de cette bagarre, Deschamp père a dû s'aliter. Il souffre de contusions sur le corps et d'une entorse au pied.

La gendarmerie de Dammartin a procédé à une enquête et a verbalisé contre les auteurs de ces désordres.

ANNET

M. Martin, Adolphe-Paul, cultivateur à Annet, est nommé chevalier du Mérite agricole : nombreuses récompenses dans les concours et expositions. Médaille d'or à l'Exposition de 1900 ; 35 ans de pratique agricole. Toutes nos félicitations.

BARON

Dimanche 4 janvier, vers cinq heures du soir, en s'en retournant à Rozières, un horloger, M. Macopaux, fut rejoint par un individu de natio-

nalité belge qui suivait la même direction. L'horloger, tout en se défiant de son compagnon, crut bon de lui offrir l'abri de son parapluie, pensant ainsi éloigner tout mauvais dessein.

Ses égards furent mal récompensés, car le Flamand, croyant à une aubaine dans la sacoche de l'horloger somma celui-ci de lui remettre l'argent qu'il avait sur lui, en le menaçant d'un couteau long et effilé.

Le malheureux Macopaux, plus mort que vif, parlementa quelque peu mais dut finalement s'exécuter, ne se sentant pas de force à tenir tête au malandrin qui lui fit promettre de ne pas le dénoncer. Macopaux lui promit comme bien l'on pense, et fit semblant de continuer sa route.

Quand il pensa que son agresseur était arrivé à Baron, il y revint à son tour, et, en compagnie du garde champêtre Boulet, ils explorèrent les auberges de la localité, comptant y rencontrer leur homme.

Après plusieurs visites infructueuses, ils le trouvèrent enfin chez M. Ackerman. Interpellé et fouillé, il dut s'avouer l'auteur du méfait, étant porteur du porte-monnaie de Macopaux, mais déjà dépourvu d'une partie de son contenu.

Le malfaiteur fut incarcéré dans une cellule du corps de garde pour, de là, être transféré à Senlis, par les soins de la gendarmerie.

Les gardes champêtres et la population se félicitaient de voir le gredin dans les mains de la justice, mais leur satisfaction se changea en dépit lorsque le lendemain matin, on constata que le Belge, — tout comme un bachelier fameux ! — avait disparu... à force de coups de soulier, il était parvenu à desceller un gond et, en

secouant la porte, avait pu se glisser dans une pièce voisine donnant sur la rue, et que le garde n'avait pas eu la précaution de fermer à clé parce qu'un voyageur s'y trouvait.

Depuis, cet individu est resté introuvable, et les renseignements sur lui sont bien vagues. Il a dû travailler à Chantemerle, près de Lagny-le-Sec, et doit avoir Cyrille pour prénom.

(Courrier de l'Oise)

LE PLESSIS-BELLEVILLE

Dimanche dernier, vers six heures un quart du matin, une rupture d'attelage, suivit d'une collision qui provoqua un déraillement au kilomètre 36/550 de la ligne de Paris à Soissons entre les gares de Dammartin et Le Plessis-Belleville.

La partie arrière du train de marchandises 8.546, étant en partie en dérive, rencontra le train de marchandise 4.540, et une collision s'ensuivit. Deux wagons furent brisés et encombrèrent les deux voies.

Aucun agent ne fut blessé.

Un service de double pilotage avec transbordement fut organisé, et, de ce fait, les trains subirent, pendant la matinée, des retards assez importants.

Les rapides Paris-Soissons, qui passent à Crépy à 9 h. 50 et 10 h. 05, furent détournés par Creil et Compiègne.

Les dégâts matériels sont assez importants.

MONTGÉ

Dans la nuit du 6 au 7, M. Auguste Mercier, âgé de 28 ans, cultivateur à la tuilerie, commune de Montgé s'est vu débarrasser subrepticement du linge qui se trouvait étendu dans la cour.

Les malfaiteurs qui sont des gens prévoyants et d'une intelligence su-

périeure, ont fait deux tas de ce linge ne désirant s'emparer que du neuf.

C'est dans ces conditions qu'ils ont emportés deux serviettes éponges, deux chemises de femme, une chemise d'homme et onze mouchoirs, le tout marqué M. G. Un paletot en velours à petites côtes a également disparu.

De cette cour, les malfaiteurs se sont rendus dans un autre bâtiment où ils ont dérobé un croissant marqué Congy à Dammartin, et une plane marquée Goldemberg, puis, pour terminer cette belle besogne, ils ont perforé deux petits tonneaux de cidre dont une partie a été inutilement répandue.

En compensation de leur vol qui cause au propriétaire un préjudice de 40 fr. les malfaiteurs ont laissé sur place un morceau de pain et du fromage.

(La Brie)

FORFRY

M. Auguste Laroche, cultivateur à Forfry vient d'être nommé chevalier du mérite agricole avec cette mention spéciale : Améliorations foncières, nombreuses récompenses pour l'élevage ; 45 ans de pratique.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Laroche,

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

L'assemblée générale de la société des Prévoyants de l'Avenir, section de Nanteuil, aura lieu le dimanche 25 janvier courant, à deux heures du soir, en la salle de la mairie de Nanteuil-le-Haudouin.

La nomination du bureau et du conseil de surveillance devant avoir lieu ce jour, il est essentiel que les membres fassent tous leurs efforts

pour assister à cette réunion, la seule obligatoire de l'année.

Il sera, au cours de cette réunion, donné connaissance des opérations de la société pendant le cours de l'exercice écoulé.

Les sociétaires devront être munis de leur livret.

CLAYE

Un jeune homme de 19 ans, du nom de Savart Auguste a été arrêté dans le poste de la commune où il était venu demander un gîte pour la nuit.

Savart qui n'avait pas travaillé depuis plusieurs semaines a été écroué à la prison de Meaux sous l'inculpation de vagabondage.

Les opérations du tirage au sort auront lieu, pour le canton de Claye-Souilly, le mardi 27 janvier courant, à 9 heures du matin.

Le 2 janvier, un riche propriétaire de la commune, M. Hubert Gervaise, partait en voyage dans la belle région des Vosges pour faire successivement quelques visites aux membres de sa famille.

Il va sans dire que M. Gervaise avait pris l'élémentaire précaution de fermer à double tour de clef la porte de son habitation et que la trouvant à son retour, dimanche dernier, simplement retenue au loquet, il eut l'intuition de ce qu'il allait découvrir.

Toutes les pièces du rez-de-chaussée étaient dans le plus grand désordre : les tiroirs des meubles avaient été fouillés et leur contenu jeté épars sur le carreau avec différents papiers, mais il ne manquait même pas un timbre à cinq centimes.

Ah non, ces cambrioleurs n'étaient que des fumistes, venus, semble-t-il, pour jouir des plaisirs de la table.

Ils avaient décoiffé deux bouteilles de vin rouge, plus trois bouteilles de vin blanc qui n'était pas de l'eau de bidet. Ce nectar était déjà vieux de plusieurs années. Il y avait aussi, encore habillée de toile d'araignée, une bouteille ayant contenu une savoureuse eau-de-vie de prunes. Tout cela était vide.

Les assiettes faisant une ceinture blanche à cette demi-douzaine de chopines, contenaient les reliefs d'un joyeux festin : omelette, fromage, salade, poires et biscuits. Un demi-paquet de tabac, scaterlati ordinaire, avait été oublié sur la table.

Au premier étage, M. Gervaise trouva un désordre aussi complet que celui du rez-de-chaussée. Un secrétaire avait été entièrement vidé et le linge provenant des tiroirs d'une armoire, se confondait en un lamentable pêle-mêle avec une volumineuse correspondance de famille et différents objets.

Il apparaît que la préoccupation des mystérieux visiteurs ait été de mettre la main sur des papiers importants et des valeurs, mais depuis son divorce, M. Gervaise qui vit seul, a eu soin de déposer en lieu sûr ce qu'il possédait. Sur ce point les inconnus ont donc été déçus.

Les bijoux et bibelots de valeur sur lesquels ils auraient pu se rabattre n'ont pas été emportés. M. Gervaise a seulement constaté la disparition de deux timbales en argent.

Il a porté plainte et une enquête a été immédiatement ouverte par la gendarmerie, mais on ne possède aucun indice certain.

La malveillance n'a décidément pas de bornes. Sans autre but sans doute que celui d'embrouiller les communications et de faire mobiliser le personnel des télégraphistes, des individus actuellement recherchés, se sont amusés une nuit à casser comme des pipes 63 isolateurs en faïence fixés à 35 poteaux télégraphiques plantés sur la route départementale n° 12 et le chemin de grande communication, territoires de Claye, Gressy et Mitry-Mory.

Les fils télégraphiques et téléphoniques appartenant à l'État et à un particulier, M. Cholet, sont tombés sur une longueur de plusieurs kilomètres.

C'est la première fois, croyons-nous que pareil méfait est constaté dans l'arrondissement.

Occupé à la réfection de la piste cyclable sur la route n° 3, M. Charles Devroné avait, en quittant son travail, caché sa brouette et ses outils se composant d'une pioche et d'une fourche, dans un fosse près du pont des Marais. Le tout était recouvert de feuilles sèches.

Dimanche matin, en venant reprendre ses occupations, M. Devroné a constaté la disparition de sa brouette.

Préjudice : 35 francs.

L'auteur de ce vol est inconnu.

Mardi dernier a eu lieu à Claye, salle Moissonnier, sous la présidence de M. Gaston Menier, député, une conférence politique par M. Delhet, député de Coulommiers, président du conseil général de Seine-et-Marne.

Cette conférence qui était annoncée à l'occasion de la récente création de l'association républicaine du canton

de Claye, sur l'initiative de M. Pelletier, maire de Claye, et conseiller d'arrondissement, a réuni un très grand nombre d'électeurs, qui ont écouté avec une grande attention les deux honorables députés qu'ils ont vivement acclamés.

À l'issue de cette conférence, M. Pelletier a informé les électeurs présents que samedi soir, dans la même salle, la municipalité rendrait compte de sa gestion des affaires communales et qu'on examinerait, à cette réunion, les programmes des candidats aux élections complémentaires du 18 janvier.

On sait que ces élections sont nécessitées par le décès de MM. Josse et Drouet, et la démission de MM. Dumas et Burdet.

MITRY-MORY

Mardi dernier, le conseil municipal de cette commune appelé à procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Tartier, décédé, a porté ses suffrages sur M. Nitzel, citoyen actif et intelligent, jouissant de l'estime générale, qui a été élu par 12 voix sur 16.

FAITS DIVERS

UNE NOCE TRAGIQUE

On a reçu de Mehadiah (Maroc) la nouvelle d'un terrible accident.

Un cortège de noce, composé de dix-neuf personnes, a voulu traverser le fleuve de Sbo, pour prendre la fiancée qui attendait dans la maison paternelle.

Arrivée au milieu du fleuve, la barque fut saisie par le courant et emportée dans la mer, où les vagues houleuses l'eurent bientôt submergée. Les dix-neuf personnes qui contenaient l'embarcation, parmi lesquelles se trouvait le fiancé, ont péri.

COMMENT NOUS DRIONS

Le lapin veut ignorer la sauce à laquelle il sera mangé : nous voulons, nous, connaître les façons dont nous risquons d'être brûlés, pour nous en parer au besoin.

La préfecture de police nous renseignera à cet égard. Elle vient d'établir la statistique des incendies et sauvetages pour lesquels le régiment des sapeurs-pompiers a été appelé au cours de l'année dernière.

Nous y relevons, par exemple, les causes qui ont déterminé les sinistres : 140 sont attribués à des chutes de lampes ; 25 à des explosions de lampes ; 29 à des fuites de gaz ; 73 à l'essence ; 21 au linge séchant devant le feu ; 91 à des vices de construction ; 9 aux allumettes ; 2 aux aliénés.

Enfin, dans 500 cas, on n'a pu déterminer la cause du sinistre.

Comme vous le voyez, ce sont les allumettes qui allument le moins d'incendies vous vous en doutiez bien un peu.

L'ancien Bailliage de Dammartin

suite (*)

Les baillis virent diviser leurs attributions à mesure que se perfectionna l'administration et que l'étude du droit devint plus répandue et plus approfondie. Après leur avoir ôté la surveillance de la perception des impôts, on leur retira également l'inspection des commandements militaires. Ils restèrent ainsi simples officiers de justice.

Par son ordonnance de 1413, Charles VI autorisa les baillis à se choisir des lieutenants, sous leur responsabilité personnelle ; sous Charles VIII en 1493 les baillis n'eurent plus seulement l'autorisation de s'adjoindre des lieutenants ils y furent contraints. L'ordonnance organique de Blois, rendue par Louis XII, en 1499, attribua au parlement la nomination des lieutenants des baillis et celle des baillis eux-mêmes. Elle

exigea que les lieutenants des baillis fussent gradués en droit civil et en droit canon. Chaque bailli eut un lieutenant général criminel et un lieutenant général civil et même plusieurs lieutenants particuliers. L'ordonnance d'Orléans, rédigée par l'Hôpital en 1561 sépara entièrement les fonctions civiles et militaires. Les baillis de robe courte et les baillis de robe longue eurent des attributions absolument distinctes ; bien plus, l'ordonnance de Blois, en 1579, défendit aux baillis de robe courte, aux baillis d'épée, de prendre part aux délibérations des sentences que les lieutenants de robe longue rendaient en leur nom. Ainsi, dit le savant Clérue, les baillis se trouvaient exclus de leurs propres tribunaux. En même temps, les gouverneurs leur avaient enlevé le commandement des troupes ; les receveurs la perception des impôts. Après avoir été investis d'une autorité illimitée, et avoir cumulé toutes les fonctions, ils se trouvèrent en dehors de la hiérarchie administrative, judiciaire, financière et militaire.

Au XVII^e siècle, il ne restait plus aux baillis, qu'un titre honorifique et des fonctions mal définies, dont la principale était le commandement du ban et de l'arrière-ban ainsi que la convocation de la noblesse en temps de guerre.

L'étendue du bailliage de Dammartin s'est trouvée modifiée dans le cours des siècles, selon que la fortune des armes des comtes leur a permis d'étendre les limites de leur comté ou les a mis dans l'obligation de les restreindre. Toutefois en 1633, lorsqu'après la condamnation d'Henri II de Montmorency, le comté de Dammartin eut été réuni momentanément à la couronne, le bailliage reçut des limites dans lesquelles il demeura jusqu'à la Révolution de

1789, qui fit disparaître de notre organisation les fonctions de baillis et leurs juridictions.

Voici l'énumération des localités qui de 1633 à 1789 furent comprises dans les limites du bailliage de Dammartin : Dammartin-en-Goele, siège du tribunal et chef-lieu du bailliage ; Longperrier, Chuteaux, Othis, Beaumarchais, Beaupré, la Folie, Montcrépin, Saint-Laurent, Rouvres-sous-Dammartin-en-Goele, Saint-Mard, le Sépulcre, Montgé, Cuisy, Saint-Supplex en Mulcien (Saint-Soupplets), Chambrefontaine, Vinantes, Juilly, Nantouillet, Vineuil, Saint-Mesmes, et Mory, où les comtes de Dammartin possédaient d'ancienne date des droits importants.

(a suivre) E. L.

(*) Voir le n° 744, de la Petite Gazette.

— Monsieur le directeur, je viens solliciter une augmentation.... Je me suis marié récemment....

— Désolé, cher monsieur, vous ne pouvez cependant pas me rendre responsable d'un accident survenu en dehors de votre travail.

A la campagne :

— J'ai voulu faire une expérience, chacun a son dada. Moi, j'ai semé des truffes.

— Cette idée ! Et qu'est-ce qu'il est venu ?

— Il est venu des cochons, qui les ont mangées.

Saint-Mard

Le dépôt de charbons et matériaux de M. Deschamps, près la gare de Saint-Mard, va être fermé. Les marchandises sont vendues avec 20 o/o de perte pour les liquider de suite.

Gros charbon de terre

au lieu de 52 fr., les 1 000 k. 40 fr.

Coke, n° O.

au lieu de 2 fr., l'hectolitre 1 fr. 40

Anthracite anglais

au lieu de 65 fr., les 1 000 k. 50 fr.

A Vendre

MATERIEL DE BOUCHERIE

Cheval et Voitures

S'adresser au bureau du Journal

Belle Occasion. — A Vendre Beau Mobilier de salle à manger en chêne sculpté, style Henri II - neuf pièces en parfait état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

Ouvrages de luxe

offerts à des conditions exceptionnelles aux lecteurs de la **Petite Gazette** :

Les mots historiques du pays de France, par Trogan.

Album In-4° illustré de 60 dessins en couleurs et en noir, par Job.

Cartonnage de luxe à laiseau, fers spéciaux, au lieu de 10 fr. - 7 fr.

Paris Pittoresque, 1800-1900 La Vie, les Mœurs, les Plaisirs, par Louis Barron

Ouvrage orné de 500 reproductions d'estampes et 20 gravures hors texte, tirées en couleur. Un volume In-folio de 444 pages, reliure à fers spéciaux, tête dorée, au lieu de 25 fr. 15 fr.

Chansons nationales et populaires de la France avec notes historiques et littéraires, 2 volumes grand in-8 à 2 colonnes, illustré de gravures sur acier et de vignettes dans le texte.

Recueil le plus complet de vieilles chansons, au lieu de 30 fr. 12 fr.

Abonnements à tous les journaux et publications politiques et littéraires de Paris, sans aucun frais de commission.

Il est accordé une remise de 10 o/o sur les prix des catalogues des éditeurs de Paris, pour toute commande d'au moins 5 francs.

Instruments de musique, cordes harmoniques et accessoires divers.

Il est accordé d'importantes remises sur le catalogue illustré de la maison Jérôme Thibouville-Lamy et Cie, qui est donné en communication sur demande.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin. — Imp. E. LEMARIÉ.